

PROMULGATION

PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 février 2020, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

- Projet particulier visant la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 3 logements, situé au 3906, rue Claude - Lot 1 153 901.

QUE le chef de division-Patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité a approuvé la résolution CA20 210023 en date du 13 mars 2019 par la décision DA208199005;

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

En vertu de l'article 264.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution CA20 210023 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 17 mars 2020.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 2020.

La secrétaire d'arrondissement par intérim,
Diane Garand

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/verdun